

## CRISE EN CHEFFERIE ET PATRIMOINE EN PÉRIL : ANALYSE DES ENJEUX LIÉS À LA RESTITUTION DU *TANGUÈ* DE LOCK PRISO DANS LE CANTON BELÈ-BELÈ

Léa L. KEMEGNE SIMO

Chargé de cours, Université de Douala

ORCID iD: 0009-0007-7217-4172

[Lea.simo@yahoo.fr](mailto:Lea.simo@yahoo.fr)

**Résumé :** Ce texte présente une analyse de la crise des chefferies traditionnelles au Cameroun et de ses implications pour la restitution du patrimoine culturel. Cette étude de cas du *Tanguè* de Lock Priso, une proue de pirogue appartenant au canton Belè-Belè, permet d'explorer cette problématique. En se fondant sur l'hypothèse selon laquelle le *tanguè* est un objet sacré politique, et que sa restitution à la communauté Belè-Belè ne peut se faire directement aux chefs traditionnels actuels sans raviver des tensions de légitimité héritées de la colonisation ; la nécessité d'une redéfinition des acteurs légitimes de la gouvernance patrimoniale s'impose. Aussi cet article ambitionne de répondre à l'épineuse question : À qui reviendrait le *Tanguè* de Lock Priso dans le contexte actuel de contestation de la légitimité des chefferies traditionnelles ? L'étude repose sur une approche ethnalytique combinée à une analyse documentaire historique. Au regard du malaise qui profile il apparaît clairement que rouvrir le ventre de la machine coloniale, implique d'en gérer le caractère conflictogène en suggérant potentiellement une gestion communautaire ou collégiale plutôt que strictement monarchique.

**Mots-clés :** Restitution patrimoniale, chefferie traditionnelle, légitimité, communauté, *Tanguè*.

### CRISIS IN TRADITIONAL CHIEFTAINCY AND HERITAGE IN PERIL: AN ANALYSIS OF THE CHALLENGES RELATED TO THE RESTITUTION OF THE LOCK PRISO *TANGUÈ* IN THE BELÈ-BELÈ CANTON

**Abstract:** This text presents an analysis of the crisis within traditional chieftaincies in Cameroon and its implications for the restitution of cultural heritage. This case study of the Lock Priso *Tanguè*—a canoe prow belonging to the Belè-Belè canton—serves to explore this issue. Based on the hypothesis that the *tanguè* is a sacred political object, and that its restitution to the Belè-Belè community cannot be made directly to the current traditional chiefs without reviving legitimacy tensions inherited from colonization, the need to redefine the legitimate actors of heritage governance becomes essential. Therefore, this article aims to answer the thorny question: To whom would the Lock Priso *Tanguè* belong in the current context of contested legitimacy of traditional chieftaincies? The study relies on an ethnalytic approach combined with a historical documentary analysis. In light of the looming unrest, it appears clearly that reopening the belly of the colonial machine implies managing its conflict-prone nature by potentially suggesting a community or collegial management rather than a strictly monarchical one

**Keywords:** Heritage restitution, traditional chieftaincy, legitimacy, community, *Tanguè*.

## Introduction

À la question de savoir s'il fallait ou non moderniser les chefferies dites traditionnelles, il nous est apparu important d'examiner l'archéologie du différend qui questionne la crise en chefferie qui se traduit par un certain nombre de dysfonctionnements et s'exprime de plus en plus en termes d'occupation légitime ou illégitime du trône. L'ère démocratique a semblé redorer le blason des chefferies traditionnelles au Cameroun, mise à mal aussi bien par les autorités coloniales que postcoloniales. Et pourtant elle s'ouvre par la question tendancieuse d'Evariste Fopouossi « Faut-il brûler les chefferies traditionnelles ? » Il entendait, sous ce titre provocateur, défendre la chefferie (bamiléké, bamoum ou duala) en tant qu'entité politique et morale, non pas contre d'hypothétiques incendiaires mais contre des pratiques – approches du pouvoir de certains chefs, liens étroits entre mfo, sultans ou lamibé et membres du gouvernement – qui, écrivait-il, mettent en question la légitimité, voire la capacité de survie de chefferies comme celle de Bandjoun... [D. Malaquais, 2002].

Autour des mêmes préoccupations, "Le retour des rois ..." [C-H. Perrot & F-X. Fauvelle-Amar, 2003], ouvrage au titre justificatif et problématique, paru en 2003 présente des rapports entre deux modèles de régulation politique et sociale, à savoir le modèle endogène (traditionnel) et le modèle exogène (moderne) imposé par les autorités coloniales puis postcoloniales. Il informe par ailleurs sur l'état des lieux de ces institutions cheffales autour de la même période, marquée par le "renouveau démocratique" qui aurait permis le développement du multipartisme et du clientélisme qui offrent une marge de manœuvre aux chefs et rois intéressés à jouer un rôle politique. Le supposé retour qui s'impose alors, laisse à penser que les "rois", auraient été déboutés de leurs fonctions régaliennes d'antan. En effet qu'elles soient lignagères, des royaumes ou des empires, les chefferies ne connurent pas des destins différents sous la férule coloniale : toutes furent logées à la même enseigne : dilution du pouvoir par décapitation des chefs "légitimes" dans l'ensemble. La question de la restitution des objets culturels africains, qui a agité la toile par la suite, ouvre une faille au retour de ces institutions susceptibles de préserver le patrimoine. Mais, elle ressuscite par la même occasion les débats de légalité et légitimité, hérités des exactions coloniales. Par la même occasion, cette situation ravive les débats de légalité et de légitimité, séquelles directes des exactions coloniales. Cela se traduit par une interrogation pressante concernant la restitution à l'Afrique de ces objets de pouvoir, de culte et d'art dérobés durant la colonisation : au-delà du "faut-il", se posent les questions cruciales dû à qui" et du "comment" ? La Suisse fait une première dans ce sens :

« Le Musée d'ethnographie de la Ville de Genève a été l'un des premiers musées d'ethnologie en Suisse à mettre en ligne à partir de 2003 l'ensemble de leurs collections et de leurs inventaires afin, notamment, de permettre aux communautés qui le souhaitent d'identifier les objets conservés à Genève. » [A. Vanautgaerden, 2023]

Les communautés et par conséquent les chefferies sont dès lors remises en selle et au cœur de cette question de restitution. Ce d'autant plus que, la machine coloniale a tôt fait d'en construire les bases en destituant l'essentiel des chefs qui se sont opposés à eux au

cours de ces circonstances funestes. Le rapport Saar/Savoy se fait précis sur cette question en faisant un retour sur l'archéologie de la notion et l'acte de restitution :

« Littéralement, « restituer » signifie rendre un bien à son propriétaire légitime. Ce terme rappelle que l'appropriation et la jouissance du bien que l'on restitue reposent sur un acte moralement répréhensible (vol, pillage, spoliation, ruse, consentement forcé, etc.) qui délégitime la propriété dont on se prévaut et la rend indue, sinon inquiète. Dès lors, restituer vise à restituer le propriétaire légitime du bien dans son droit d'usage et de jouissance, ainsi que dans toutes les prérogatives que confère la propriété (usus, fructus et abusus) ». [F. Sarr & B. Savoy, 2018]

De cette perspective, il apparaît alors évident que la question des restitutions soulève pour les "cultures d'origine", celle des destinataires de ces objets. En effet, parler des cultures d'origine renvoie aux chefferies actuelles, elles-mêmes souvent contestées en raison de leurs illégitimités avérées. C'est au cœur de cette vaste problématique que Savoy caractérise de scandale géopolitique et géo patrimoniale que s'inscrit notre interrogation à propos du *Tangué* de Lock Priso. Cette proue de pirogue, qui a figuré au nombre des premiers objets culturels du Cameroun capturé par l'Allemagne posera par son éventuel processus de restitution celui de la légitimité du dépositaire. D'où la question qui sous-tend cette réflexion : à qui reviendrait le *Tangué* de Lock Priso dans un contexte où la légitimité des autorités traditionnelles actuelles est si vivement contestée ? Pour y répondre, il convient d'abord de se demander en quoi la nature intrinsèque d'objet sacré politique et le parcours colonial de ce *tangué* influencent la définition de son dépositaire légitime. Par ailleurs, face au caractère intrinsèquement conflictogène de cet héritage, il importe d'interroger les formes de gouvernance patrimoniale alternatives qui permettraient de surmonter le fossé mémoriel entre les chefs actuels et leur communauté. Nous poserons ainsi l'hypothèse que le *Tangué*, en tant qu'attribut de souveraineté collective, ne peut faire l'objet d'un simple transfert matériel vers des autorités contestées sans raviver les traumatismes de la colonisation ; sa restitution exige plutôt une redéfinition des acteurs de la gouvernance patrimoniale, s'orientant vers une gestion collégiale ou communautaire capable de restaurer la cohésion sociale au sein du canton Belè-Belè.

Les réponses à ces interrogations, passent par l'examen des textes existant sur la question à travers l'approche ethnalytique qui s'emploie par l'analyse à relever, dévoiler, mettre à nu, rendre lisible, visible, la pertinence culturelle d'une pratique en conformité avec un corps culturel. Il s'agit ainsi d'arrimer la compréhension des items culturels à leur contexte de sens afin d'en extraire la substantifique moelle [Mbonji Edjenguèlè, 2016]. Cette approche se fonde surtout sur l'analyse des textes qui restent les plus fidèles sources de cette histoire fortement empreinte de subjectivité aujourd'hui avant d'en dégager les interprétations qui pourraient en découler. Aussi, a-t-il été question de mettre en lumière les textes historiques qui relatent ces faits, pour appréhender les enjeux divers mais surtout épistémologique d'une telle restitution.

## 1. Le *Tanguè* ou la “chose des Bele Bele” : Signification, provenance et circonstances de dépossession.

Dans le jargon de la restitution, tout ce qui a été capturé comme “curiosité ethnographique” est considéré comme une chose, un objet. Nous avons choisi de garder cette terminologie en raison de ce que l’histoire en a fait en la désacralisant et la chosifiant, ce jusqu’à son juste retour au bercail. Désigner le *Tanguè* comme la chose des Bele Bele est ici faite par analogie au tout premier objet culturel retourné aux camerounais en 1973 : *L’Afo-A-Kom*, la chose des Kom. [A. Chechi et al. 2012] Il est donc de la perspective de celui qui le détient un bien communautaire.

### 1.1 La “chose” : signification

Le mot *Tangué* encore orthographié *Tang* ou *Tange* en langue douala signifie « le bec du navire » ou la proue de pirogue. [Savoy & al. 2023] Le *Tangué*, comme tous les éperons d’étrave de pirogues de course ou de guerre dans la région, sculptés de manière complexe et élaborée, est porteur de message et surtout de pouvoir. Les *Tangué* représentent une communauté et peuvent servir à l’expiation ou à l’intimidation [Prince Kum’a Ndumbe III, 2023]. Il est donc un objet culturel c’est-à-dire un objet psychique ou matériel susceptible de fonctionner comme producteur, attracteur ou conteneur de sens permettant, dans et par la culture, une métabolisation, une régulation ou une transformation des dynamiques pulsionnelles et des scénarios fantasmatiques, mais aussi des liens [Mbonji Edjenguèlè, 2016]. En tant que tel il est aussi un symbole du pouvoir au même titre que le trône ou le palais de Lock Priso, d’où sa revendication par l’un de ses descendants dont la lignée est établie aussi bien par l’histoire générale des Sawa<sup>1</sup> que les travaux de l’un de ses descendants le Pr Prince Kum’a Ndumbe III. Dans le dernier pavé fortement documenté sur les objets de pouvoir, de culte et d’art à savoir l’atlas de l’absence”, il est clairement établi que : Kum’a Ndumbe III, réclame le *Tangué* depuis 1998. Il s’agit donc de l’élément du patrimoine culturel camerounais dont la restitution est le plus anciennement réclamée. Cette proue de bateau est à la fois un objet, culturel, cultuel et de pouvoir.

### 1.2 Provenance et circonstances de dépossession

L’essentiel de l’histoire du Cameroun connu à nos jours a été relaté par les puissances coloniales (archives et rapports), avant de l’être par les communautés. Cette histoire des vaincus de la colonisation par les vainqueurs<sup>2</sup> a laissé des empreintes indélébiles, notamment au niveau de la mobilisation des “mots” pour dire les “choses” des “autres”. La “chose” ici en question paraît dans les archives coloniales comme : le *Tanguè* de Lock priso. Selon Max Buchner, Lock Priso Bell fut le chef souverain du canton **Belè-Belè** (Hickory Town, l’actuel Bonabéri à Douala), exerçant son pouvoir sur la rive droite du fleuve Wouri de 1846 à 1916. Bonabéri est le lieu d’origine de la grande famille *Bell Bele ba Dooh*, qui régnait sur le plateau de Joss, sur la rive gauche du fleuve Wuri. L’un des fils Dooh, Bebe

<sup>1</sup> Le terme Sawa désigne un groupe d’ethnies bantues situées sur littoral camerounais dont le principal groupe duquel est originaire les bele bele, les douala /dwala, sont constitutifs et contributifs.

<sup>2</sup> Nous utilisons ces terminologies des vainqueurs par les vaincus par rapport à un texte de Daniel Abwa, *Ecrire et enseigner, une histoire des vaincus pour une Afrique qui gagne*, Clé, Yaoundé, 2020.

Bell (1839-1897), y régna en tant que King Bell, tandis que son frère, Mbape Bell, resta à Bonabéri en tant que souverain et devint le père de Kum'a Mbape alias Lock Priso (1836-1916). Ce dernier jouit d'une forte notoriété sur son terroir et serait même un faiseur de rois : dans sa fonction de « *Mokise manea* », roi qui intronise les rois chez les Duala, il a intronisé Manga Ndumbe, fils de Ndumb'a Lobe et Rudolf Duala Manga successivement. .Pour Buchner cité par l'historien Kuma Ndumbe III (2023):

Lock Priso von Hickorytown, headman rebelle du King Bell, de son temps notre principal ennemi et dès le début le principal adversaire de notre prise de possession [...] ». La résistance de Kum'a Mbape ne s'est nullement limitée à la protestation écrite citée au début, que Manga Ndumbe Bell (1851-1908), le roi Akwa, Mpundo Akwa, Rudolf Duala Manga Bell (1873-1914) et d'autres devaient poursuivre. Au contraire, il avait très tôt démasqué comme étant des pots-de-vin les "cadeaux" que des commerçants allemands avaient fait distribuer à l'instigation d'Adolf Woermann (1847-1911) afin d'inciter les souverains duala à signer un soi-disant traité de protection. Lorsqu'il s'avéra que sa note de protestation restait sans effet, il lança la phase de résistance armée à partir de décembre 1884

Cet épisode tiré des mémoires de Buchner consul allemand de l'époque, rapporte les circonstances et les termes de la résistance de Lock Priso alors chef supérieur des *Bele Bele*. En riposte à cette fronde, le consul choisira l'anéantissement en bombardant son palais et en s'emparant de ses objets de pouvoirs, en l'occurrence le *Tanguè* :

La maison de Lock Priso est démolie, un tableau pittoresque émouvant. Nous y mettons le feu. Mais j'ai demandé à pouvoir fouiller auparavant les différentes maisons pour y découvrir des curiosités ethnographiques Parmi les objets dérobés se trouvait, comme on le sait, l'insigne du pouvoir de Kum'a Mbape, le *tangué*. [Prince Kum'a Ndumbe III, 2023]

Ces curiosités ethnographiques figurent en fait au nombre des objectifs de la puissance coloniale de prendre possession de l'Afrique : Il n'y a pas que les terres qui sont visées, mais l'âme de ces peuples à travers leurs objets culturels, culturels et de pouvoirs. La prise et le transfert d'objets d'art, de culte ou de simple usage accompagnent les projets d'empire depuis l'Antiquité. Deux dynamiques se croisent. Appropriation esthétique, intellectuelle et économique du patrimoine d'autrui, qui dans les villes du vainqueur, ses maisons, ses cercles savants et sur le marché de l'art acquiert une valeur et une vie propres, déconnectées des origines. Aliénation et déculturation intentionnelle des populations soumises, dont l'équilibre psychologique est brisé, parfois définitivement, par le départ d'objets-repères transmis de génération en génération [F. Sarr & B. Savoy, 2018].

Dé-culturer l'Afrique pour mieux réussir l'œuvre de civilisation prônée par les partisans du colonialisme est un projet qui a été patiemment ourdi par l'occident chrétien pour imposer à l'humanité au cours de l'histoire sa suprématie. La capture du *Tanguè* s'inscrit dans ce dessein et ne saurait être analysé ni compris en dehors. Le *Tanguè* est donc le patrimoine des *Bele Bele*. Mais, il est important de préciser que l'objet en question

appartient bel et bien à la famille régnante de cette époque : celle de Lock Priso. Cet insigne royal significatif appartenait autrefois au chef du groupement Bele-Bele des Duala, Kum'a Mbape Bell (1846-1916), également connu sous le nom de Lock Priso Bell. Le nom de son propriétaire initial n'apparaît cependant pas du tout dans l'extrait de la base de données. La « source » mentionnée est plutôt le colonisateur qui a apporté l'objet volé en Allemagne. Ainsi, non seulement ce dernier est injustement mis en valeur, mais le propriétaire d'origine est également rendu invisible et l'impression est donnée que l'objet n'appartenait auparavant à personne Prince Kum'a Ndumbe III, 2023. Par ces propos il ne subsistera plus de doute sur le propriétaire de cette « chose », malgré la tentative d'invisibilisation du propriétaire à la fin du texte. Tout comme le vol de l'objet, cette attitude traduit d'une part la volonté de faire disparaître ce propriétaire symboliquement, mais surtout l'esprit même de l'œuvre coloniale.

## 2. Le *Tanguè* : un héritage controversé ?

Le *Tanguè* comme il a été dit plus haut, est un objet de pouvoir. Il représente l'un des symboles<sup>3</sup> du pouvoir des *Bele Bele*. Sa restitution à un quidam, devrait donc s'inscrire dans la logique d'une restitution appropriée. Procéder à une restitution appropriée revient à le remettre à qui de droit Or le droit en la matière semble avoir été biaisé bien avant par des décisions contestables, héritage du management colonial. Car, bien avant la colonisation, il existe des conflits au sein de la société familiale chez les « dwala ». [T. M. Bah et al 2021]

### 2.1 Le *Tanguè*, un singulier collectif

Le *Tanguè* est assurément la propriété de Lock Priso. Ce dernier incarne à la fois le successeur de Kuma Bedi, le frère de Mbwanga aïeul du chef actuel reconnu par l'administration camerounaise depuis 2003 par arrêté et grand -père de celui qui le revendique depuis 1998 : Kum'a Ndumbe III. Le *Tanguè* n'est pas qu'un attribut de pouvoir il en est l'emblème, puisqu'il a pour fonction entre autres d'identifier par ses caractéristiques singulières une communauté mais surtout l'incarne. De cette perspective il est aussi la propriété des *Bele Bele*, mais a coutumièrement un détenteur qui est issue d'une famille particulière ; celle à qui le père aurait remis ledit héritage. Or, c'est là où le bât blesse car si à l'époque du bombardement de la propriété de Lock Priso lequel a occasionné sa capture, les chefs sawa semblent déjà frileux en matière de cohésion politique et sociale, ce ne sont pas les affres de la colonisation qui permettraient de déblayer tous ces malheureux malentendus. En réalité, ces problèmes résulteraient des causes plus anciennes que T.M. Bah et al. ont désigné comme étant des « conflits d'autorité au sein de la société familiale chez les Dwala : ces conflits opposent d'une part les membres de la communauté entre eux ; d'autre part, le chef de Mboa et le devin qui lui est associé, deux individus qui détiennent l'un et l'autre des types d'autorité dont que la nature et le mode d'expression s'affronte en de fréquentes occasions [T. M. Bah et al 2021].

En réalité le *Mboa* en plus d'être le terroir. Désigne une communauté d'hommes localisés à la fois socialement et territorialement ; c'est un groupe dont les membres sont

---

<sup>3</sup> Selon Kum'a Ndumbe III, 78 ans, interviewé le 6 juillet 2024 au siège d'Africvenir, le *tanguè* est l'emblème du pouvoir chez les peuples de la côte. Il permettait d'identifier et distinguer les différentes communautés avant la période coloniale.

unis par les liens de parenté réelle ou fictive, qui occupent une certaine étendue de territoire. (...) Le Mboa est l'unité sociale de base, à partir de laquelle l'individu affirme son appartenance soit à un clan, soit à la tribu Dwala, par opposition aux tribus voisines [T. M. Bah et al 2021]. De cette appréhension des Dwala communauté de laquelle est issue Lock Priso La famille est donc consubstantielle à la communauté. Elle constitue la communauté de base. La famille de Lock Priso est donc de cette perspective l'unique dépositaire du *Tangué*. Il en découle de cette logique que le *Tangué* et la chefferie Bele Bele reviendrait à ce dernier et à sa descendance. Or, tandis que l'inauguration du prince Kum'a Ndumbe III sur la tombe de Lock Priso Bell en 1981 en tant que prince héritier et successeur de Lock Priso Bell a été publique, un arrêté de 2003 fait de Paul Milord Bwanga Mbape le chef des Bele Bele. Malgré les revendications de Kum'a Ndumbe III qui exprime cette contestation par un article intitulé "Pour que nul n'en ignore. La chefferie supérieure bele bele appartient aux Bona Kum.", rien n'est fait. Comme nous l'avons démontré plus haut Bwanga tout comme Lock Priso ont fondé des familles distinctes. Ce sont en fait des groupes autonomes. Quand bien même la chefferie serait celle Bona Munjongue, le Tangué ne lui reviendrait pas puis qu'elle appartient clairement à la famille Bonakum. Mais peut-on définitivement défaire la pirogue de sa proue sans l'anonymiser ?

## ***2.2 De la légitimité : entre représentations et droit positif***

En tant qu'objet de pouvoir, le Tangué est assurément la propriété d'un chef ou d'un roi. Pourquoi aujourd'hui il se pose comme un sujet de discord au sein de cette communauté ? L'archéologie des faits doit être mise à contribution pour tenter de saisir les aspérités de cette affaire qui oscille entre les perceptions et implication des représentations collectives et le droit positif qui tente d'y mettre bon ordre. Comme il a été dit plus haut, bien avant la colonisation les conflits existent déjà dans cette communauté. La palabre de 1912 en est le résultat. Le 24 octobre 1912, il y eut un conflit de leadership pour la direction de l'empire Bele Bele entre deux familles, Bonakum et Bona Mujongue. Il y eut une audience judiciaire publique de l'ensemble des Bona Doo, sous la direction du roi Rudolf Duala Manga Bell. Six envoyés ont voté pour les Bona Munjongue, c'est-à-dire pour Bwanga Mbape, aïeul de Paul Milord Bwanga Mbape, 19 ont voté pour les Bonakum, c'est-à-dire pour Kum'a Mbape/Lock Priso, grand-père direct de Kum'a Ndumbe III, y compris Rudolf Duala Manga Bell. On voit bien ici qu'il s'agit de deux familles différentes. [Prince Kum'a Ndumbe III, 2024 Ce texte qui émanerait des archives de la chefferie supérieure Bele Bele livre une conclusion qui aurait dû être irréfutable : le trône reviendrait aux Bonakum c'est-à-dire à Lock Priso, grand-père direct de Kum'a Ndumbe III. Le 07 Aout 2004 lors de l'"hommage à Rudolf Duala Manga Bell : commémoration des 120 ans de signature du traité du 12 Juillet 1884 et des 90 ans de la pendaïson du roi Rudolf Duala Manga Bell et Ngoso Din", Kum'a Ndumbe III se fait plus précis :

L'ainé des fils de Mbap'a bedi (bele) ne s'appelait pas bwanga, mais Mpome. Moi Kum'a Mbape, Lock Priso, j'ai reçu le trône du vivant de notre père Mbap'a Bele, quand Bwanga était encore vivant, en présence de tout le peuple réuni et des partenaires européens. C'est moi Kum'a Mbape qui ai enterré aussi bien le roi, notre père Mbap'a

Bele que notre frère Bwanga qui n'a jamais régné de sa vie. Ayant reçu le trône du vivant de notre père, de ses propres mains et ayant déjà régné avant la mort du roi, le trône royal des bèle bele est une affaire qui m'appartient et qui me concerne, moi et mes enfants, exclusivement. [Prince Kum'a Ndumbe III, 2024].

Deux faits jaillissent de ces propos du Prince Kumar Dube III qui fait l'adresse en tant que successeur légitime de Lock Prison en place et lieu de ce dernier : Bwanga est peut-être le chef légitime des Bele Bele, puisqu'il n'en est pas le descendant. Il ne saurait donc revendiquer le Tanguè. Il ne l'aurait même jamais fait. Kum'a Mbape alias Lock prisso serait donc le chef supérieur des *Bele bele*, par conséquent c'est sa descendance qui a droit aussi à ce trône qu'a cet insigne du pouvoir. Le 11 janvier 2002, le préfet du Wouri vient annoncer dans la salle de réunion à Bonabéri, que la famille régnante chez les Bele Bele serait la famille Bona Munjongue, soulevant un tollé général". [Prince Kum'a Ndumbe III, 2024] Malgré les contestations du Prince Kum'a, "l'administration va demeurer dans sa logique d'écrire une autre histoire du Cameroun et des Bell". Les faits concrets sont les suivants : À Bonabéri il y'a désormais un chef supérieur des Bele Bele qui serait légal et un prétendant légitime qui revendique les "choses de son aïeul. La question des restitutions qui posent en même temps celui de véritables propriétaires s'inscrit incidemment dans une logique patrimoniale. En 2010, la réserve du ministre d'État de Bavière de de la science, de la recherche et de l'art sur la légitimité de Kum'a Ndumbe III entraîne une enquête par une universitaire allemande entretient ce doute. Bien que Kum'a Ndumbe III s'efforce de déconstruire les arguments de ses détracteurs, la persistance de cette posture menace irrémédiablement le Tangué.

### 3. Le *Tanguè* : un patrimoine en péril ?

Plus qu'à qui restituer, il est question davantage de réfléchir sur comment restituer. Même si le comment implique au bout de la chaîne le qui, il importe de baliser la question au plan épistémologique avant de s'y résoudre. Car comme le souligne Saskia et Galitzine-Loumpet :

« Tout d'abord, il s'agit d'opérer un décentrement épistémologique, dont le premier axe serait celui des lieux, ou plus exactement des emplacements au sens de Foucault, créant entre eux de nouveaux « treillis » de relations (...) À l'instar de la globalisation, le retour de la restitution participe de ce qu'Homi Bhabha nomme des « locations of culture », c'est-à-dire la reconnaissance de l'existence d'une multipolarité produisant de nouveaux espaces, liminaux ou hybrides. » [S. Cousin, et al., 2023]

#### 3.1 Des enjeux

La restitution du Tanguè en tant que patrimoine n'est pas qu'une affaire camerounaise. Elle est au cœur des enjeux géopolitiques et géo patrimoniaux. Dans son rapport publié en 2018, Sarr et Savoy n'en minimise guère la dangerosité car, il s'agit de "...rouvrir à la fois le ventre de la machine coloniale et le dossier de la mémoire doublement effacée...". [F. Sarr & B. Savoy, 2018 Quels sont, dès lors les enjeux de la restitution indifféremment de l'Etat du Cameroun, de la communauté Bele Bele ou aux descendants de

Lock Priso ? Il s'agit de mobiliser ici sur le plan épistémologique, les questions de souveraineté, de patrimoine et de respect des identités culturelles.

La restitution désigne l'acte de rendre un bien à son propriétaire légitime. La différence entre légalité et légitimité est ici cruciale, car les pays occidentaux qui conservent les biens culturels du patrimoine africain en sont le plus souvent les propriétaires légaux [Saskia Cousin et al. 2023].

Si l'on ne veut pas se retrouver dans les situations de propriétaire légal plutôt que légitime il faudrait éviter ce que Négri décrit comme : la « légalité de demain », construite par les revendications africaines et qui achoppe encore sur les réglementations nationales et le caractère non rétroactif des conventions internationales . [Négri, 2023. Dans le cas des Bele Bele, la légalité de l'Etat est construite dans le cas d'espèce par les revendications des descendants de Lock Priso de la famille Bonakum, distincte de celle de Bona Munjongo dont Paul Milord Mbwanga Mbape en est le représentant et celui de l'Etat. Remettre à la famille Bona Munjongo, reviendrait à procéder au transfert de la légalité d'hier (les musées allemands) vers celui d'aujourd'hui (L'Etat camerounais.). Or l'ultime objectif est de resocialiser les objets du patrimoine. La restitution, par le transfert de la propriété qu'il permet, rompt le monopole du contrôle de la mobilité des objets par les musées occidentaux. Ceux-ci pourront circuler à nouveau, mais dans une temporalité, à un rythme et dans une sens décidée par leurs propriétaires légitimes. Ils pourront redessiner des territorialités transfrontalières qui sont celles des communautés dont ils sont issus, mais également s'offrir à une circulation continentale et mondiale. La réappropriation des objets restitués permettra aussi de renverser les catégories coloniales, de re-fluidifier des géographies rendues fixes et d'inverser le rapport hégémonique institué par la fixation des objets et le monopole du discours sur ces derniers. Reprendre la réflexion sur l'histoire des objets est un moyen d'avoir accès aux épistémologies qui les ont établies dans un univers premier de sens ; mais également de faire cohabiter plusieurs régimes de savoirs sur les objets de ces communautés. [F. Sarr & B. Savoy 20180]. Dans la logique de la restitution qui a au reste nourri la querelle de pouvoir chez les Bele Bele, l'objectif à terme serait de remettre au légitime propriétaire aux fins de voir ces objets culturels contribués à la réparation des traumatismes coloniaux et à la reconnexion des communautés avec elles-mêmes.

### **3.2 Des implications**

Peut-on restituer au prince Kum'a Ndumbe III sans renforcer la lutte pour le pouvoir au sein du Bele Bele ? Telle est la question que suscite au fond le retour du Tanguè de Lock Priso vers la famille de Bonakum plutôt qu'à celle des Bona Munjongo présentement intronisé. Dans son article « Restituer le patrimoine culturel africain », Vincent Négri propose une représentation inédite de la figure de Dame Justice. Une allégorie nouvelle qui porterait les attributs de l'injustice légale et du droit supralégal pour illustrer le conflit suivant : comment mettre en question la validité juridique de normes qui produisent une injustice. Des actes ont été commis dans le passé en toute légalité, mais nous éprouvons aujourd'hui l'intensité du conflit qu'ils génèrent entre ce que nous ressentons moralement,

comprenons intellectuellement, et savons juridiquement. [A. Vanautgaerden, 2023 En effet, la captation des objets culturels africains c'est fait dans le cadre d'un projet de déculturation et de deshumanisation qui à terme a produit de l'injustice.

La prise et le transfert d'objets d'art, de culte ou de simple usage accompagnent les projets d'empire depuis l'Antiquité. Deux dynamiques se croisent. Appropriation esthétique, intellectuelle et économique du patrimoine d'autrui, qui dans les villes du vainqueur, ses maisons, ses cercles savants et sur le marché de l'art acquiert une valeur et une vie propres, déconnectées des origines. Aliénation et déculturation intentionnelle des populations soumises, dont l'équilibre psychologique est brisé, parfois définitivement, par le départ d'objets-repères transmis de génération en générations [F. Sarr & B. Savoy, 2018. Partant l'acte de restitution n'est que l'entame de résolution de ce crime contre l'humanité, de ce projet génocidaire. Restituer consistera ainsi à réparer l'injustice.

Le retour de l'objet vers son légitime propriétaire devrait ainsi s'inscrire dans un projet de réparation pour régler les traumatismes causés par le projet "ethnographique" initiée par les puissances impérialistes. En effet comme le souligne la psychanalyste Karima Lazali : la part d'Histoire refusée par le politique se transmet de génération en génération et fabrique des mécanismes psychiques qui maintiennent le sujet dans la honte d'exister [F. Sarr & B. Savoy, 2018. Ce traumatisme ne peut être guéri que si les peuples, communautés ou familles ne sont pris en cause dans ce processus. En se fondant par exemple au processus *Utimut*<sup>4</sup> au Danemark en bien d'autres qui eurent de fins heureuses, l'on peut remarquer que : L'une des raisons pour lesquelles le processus a réellement fonctionné est qu'il était organisé en comités au sein desquels les membres des musées et les universitaires, et non les personnes nommées par le pouvoir politique, détenaient la majorité et empêchaient le processus de s'enliser en cas de problème.

Partant il est important que dans le processus de restitution du *Tanguè* que les légitimes propriétaires soient impliquées et surtout que ces objets leur soient restitués. Cela correspond ainsi à solutionner à la fois la question du trauma d'une part et d'autre part celui de la reconnexion de l'objet avec sa source. Au final, il s'agit donc, pour les pays africains, d'accomplir une double tâche de reconstruction de leur mémoire et de réinvention de soi, par une resémantisation et une resocialisation des objets de leur patrimoine, en reconnectant ceux-ci aux sociétés actuelles et à leurs contemporanéités. C'est à ces communautés qu'il revient de définir leur vision du patrimoine, les dispositifs épistémologiques et les écologies, nécessairement pluriels, dans lesquels elles souhaitent insérer ces objets. [F. Sarr & B. Savoy, 2018]

## Conclusion

Cette réflexion plutôt qu'une réponse à une question aussi tendancieuse se rapportant à la désignation de l'identité de celui qui mériterait la restitution des objets de pouvoir des Bele Bele a davantage œuvré à un recadrage épistémologique des enjeux qu'elle suscite.

---

<sup>4</sup> Le processus UTIMUT, dans le contexte de la restitution en Australie, fait référence à la restitution des restes humains et des objets culturels aux communautés autochtones d'Australie. Il s'agit d'un processus complexe qui implique l'identification, la documentation, et le rapatriement des restes humains et des biens culturels vers leurs lieux d'origine, en respectant les sensibilités des familles et des communautés concernées.

Elle revêt en effet en elle des cogitations qui vont au-delà de la modernisation de la chefferie pour embrasser la vaste question de la restitution des biens culturels de l’Afrique dans son ensemble. En pillant l’Afrique, en la dépouillant de ses structures et même de son âme, car se furent également des objets culturels capturés et détruits à dessein, l’Europe par son prétexte civilisateur inscrite malignement dans une logique de modernité a fait plus que désabusé l’Afrique ; elle a commis un meurtre à graves effets avec préméditation ; et ceci mérite réparation. Aussi par la question des restitutions et ces effets collatéraux que sont la remise en surface d’anciennes querelles autour des véritables pouvoirs déchus par l’administration coloniale ; il est important d’asseoir de véritables orientations épistémologiques autour de la question de la modernisation des chefferies traditionnelles, sinon les brûler pour reprendre le propos de Fopouossi. Gouellain a relevé certaines considérations de l’administration vis-à-vis des commandements indigènes. L’administration tint aussi à préciser ce qu’elle entendait par "chef supérieur" : "il convient de noter, spécifiait-elle, pour rassurer les esprits que pourrait effrayer le terme de "chef supérieur", qu’il ne s’agit pas de constituer des commandements indigènes assez importants pour inquiéter à aucun moment notre domination" ... Relevons et soulignons les précautions que prenait la première administration " provisoire" et ses craintes en ce qui concerne le commandement "indigène": il devait être un intermédiaire dans le cadre d’une organisation homogène et non un intermédiaire entre deux systèmes d’autorité [R. Gouellain, 1975 ]. Le dessein colonial ainsi clairement établi, mérite qu’on s’y penche pour se positionner en tant qu’africain dont les valeurs hier ont été torpillé en nous posons plutôt la question chirurgicale qui est de savoir si l’on peut soigner une appendicite sans son ablation préalable ?

### Références bibliographiques

- Abwa D. (2020). *Écrire et enseigner une histoire des vaincus pour une Afrique qui gagne*, Yaoundé, Clé
- Bah T.M.& al., (2021) *L’histoire du Cameroun par les sources*, Editions AfricAvenir,
- Gouellain R., (1975) *Douala ville et histoire*, Paris, Institut d’Ethnologie-Musée de l’homme
- Kum’a Ndumbe III, Prince. (2023)« Tentative bienveillante de dissiper les malentendus. Une lettre après 24 ans d’attente ». Dans *Atlas de l’absence. Le patrimoine culturel du Cameroun en Allemagne*, sous la direction d’Albert Gouaffo et Bénédicte Savoy, 353-363. Berlin: Reimer., 2023.
- Kum’a Ndumbe III, (2024),*Restituer à l’Afrique ses objets de pouvoir de culte et d’art !* Douala, Editions AfricAvenir,.
- Malaquais D. (éd.), (2002) *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, 2002, pp.297 à 359. Version numérique.
- Mbonji Edjenguèlè,( 2016), *L’ethno-perspective ou la méthode du discours de l’ethno-anthropologie culturelle*, Presses universitaires de Yaoundé &Nouvelles Editions Numériques Africaines (NENA), Version numérique.
- Mikaél Assilkinga&al. (2023)*Atlas de l’absence, Le patrimoine culturel du Cameroun en Allemagne*, Version numérique, <https://doi.org/10.11588/arthistoricum.1219>. Consulté le 3 août 2023.

- Négri, V. (2023). Restituer, partager, réparer : penser la légalité de demain. *Cahiers d'études africaines*, (251-252), 527-541. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines/45108>
- Perrot C-H.& Fauvelle-Amar F-X., (éds),(2003) *Le retour des rois, Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2003
- Sarr F.& Savoy B., (2018) *Restituer le patrimoine africain*, Éditions Philippe Rey / Éditions du Seuil, [www.philippe-rey.fr](http://www.philippe-rey.fr) [www.seuil.com](http://www.seuil.com) Version numérique. Consulté le 3 août 2023.
- Saskia Cousin, Anne Doquet et Alexandra Galitzine-Loumpet,(2023) « La restitution du point de vue du retour. Épistémologies multisituées », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 251-252 | 2023, mis en ligne le 15 novembre 2023, consulté le 27 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/44938> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.44938>. Consulté le 3 août 2023.
- Vanautgaerden, A., , (2023) *La restitution du patrimoine africain (volet 5): vers la coresponsabilité!*.,in *La rédaction de Mondafrique* <https://mondafrique.com/notre-serie-sur-la-restitution-des-biens-culturels-a-lafrique-volet-5/>, consulté 3 août 2023.